

La dictature du **risque zéro**

Dans notre société moderne, l'angoisse existentielle de notre fin programmée exacerbé le besoin de sécurité. De notre conception jusqu'à notre dernier souffle, nous demandons à la collectivité, à l'Etat de garantir notre intégrité. Or cette tentation du « risque zéro » est une absurdité.

Jean-Claude VITRAN, membre du Bureau national de la LDH

Pour beaucoup, le risque « zéro » et son corollaire, le principe de précaution, sont une philosophie du catastrophisme éclairé, qui voudrait que l'on considère le scénario le plus alarmiste comme le plus probable. Si cette vision triomphait, nous entrerions dans un nouvel âge obscurantiste. Or l'apprentissage du métier d'Homme, l'éducation, vivre tout simplement, oblige à des prises de risque permanentes. Comme le dit Martin Heidegger : « *Ne sommes-nous pas en sursis dès notre naissance ?* » Toute action humaine a sa part de risque et il y aura toujours un Cassandre ou un expert, peut-être le même, pour présenter un scénario alarmiste. Le risque zéro correspond aussi au développement de la société de consommation : consommez, consommez bonnes gens, tout est sous contrôle... Cette gestion des risques vise le bien-être des individus. Or ceux-ci ne considèrent pas que le pire est toujours sûr : si tel était le cas, les marchands de tabac auraient fait faillite depuis longtemps.

En 1996, lorsque les scientifiques ont affirmé la possibilité d'une forme humaine de la vache folle, la consommation de bœuf n'a baissé que de 10 %. Sans doute le public a-t-il considéré que le bénéfice de la consommation excédait le coût du risque que celle-ci induisait. On pourrait

De l'origine du mot « risque »

L'une des origines étymologiques du mot « risque » renvoie à l'italien « *risko* », ou à l'espagnol « *riesgo* », ce qui signifie l'écueil qui menace les navires puis, plus largement, tout danger auquel sont exposées les marchandises en mer.

Ce mot apparaît au XIV^e siècle, avec l'avènement de l'assurance maritime en Italie (en particulier à Gênes), qui accompagne alors le développement du commerce par voie maritime. La recherche de nouveaux débouchés constitue bien une innovation, au sens de Schumpeter : le risque est ainsi d'emblée associé à une volonté d'innover, d'entreprendre, qui a le souci de prévenir les coups du sort. La maîtrise se fait par l'assurance, chaque armateur versant une prime qui permettra de sauver de la

banqueroute les quelques malchanceux qui verront leur navire sombrer. A condition, bien sûr, que la cause du naufrage soit bien fortuite : une ordonnance de Colbert rappelle que la notion de risque est exclusive de celle de faute. Ainsi, si la cargaison est perdue suite à une mutinerie plutôt qu'à une tempête, l'assurance ne fonctionne pas. Apparaît alors une différence essentielle entre « risque » et « danger » : le second terme vient du latin *dominari*, le pouvoir de dominer, qui implique la présence d'une volonté adverse qui contraint l'individu, se rend maître de lui. Au contraire, le risque est un danger sans cause, accidentel. Cette notion de risque sans cause a beaucoup évolué au cours des siècles. Aujourd'hui, pas de risques sans cause ni responsabilité.

rapprocher ce point avec le fiasco qui a entouré la grippe H1N1.

La demande sécuritaire, un outil politique

Qu'il y ait des accidents technologiques lourds (centrales nucléaires, usines chimiques) aux impacts internationaux – la dernière actualité au Japon illustre dramatiquement le propos –, ces accidents dangereux pour l'humanité laissent une grande partie du public indifférent. Mais que des menaces plus diffuses surviennent sur l'environnement immédiat – la santé, la sécurité (sang contaminé, ESB, pollu-

tion, OGM) –, et la crainte ronge alors la tranquillité des pays développés. La multiplication de ces menaces non identifiées entretient les angoisses et sort le consommateur de son endormissement. C'est la rupture : aidé par une presse qui verse dans le sensationnel, le public succombe à la dictature du risque zéro et glisse vers une déresponsabilisation générale face aux exigences de la démocratie.

Quant aux hommes politiques, ils se transforment en gestionnaires des risques et en réactifs compassionnels. Lors de ses vœux aux Français, et alors qu'il

était Président, Jacques Chirac a évoqué un « *monde incertain et dangereux* ». Dans la conjoncture présente, à l'âge de la fin des idéologies et des partages droite-gauche - il faut noter que depuis 1997, à gauche comme à droite, la sécurité est devenue la « première des libertés » -, la notion de risque constitue une ressource politiquement très payante, et le bon politique est le bon gestionnaire des risques. Avec la gestion des risques, un parti politique se met au service des citoyens et les pouvoirs publics ont moins à craindre d'affronter les mouvements sociaux. Ils auront plutôt à canaliser les bonnes volontés. Ainsi, le pouvoir, qui n'en demandait pas tant, instrumentalise la demande sécuritaire au point d'en faire un outil politique, et pour garantir le sentiment du besoin de sécurité, il développe des systèmes de coercition et de surveillance de plus en plus sophistiqués et généralisés.

Evidement, le risque zéro n'a jamais existé dans la réalité, et trop de sécurité tue la sécurité. Mais il est l'alibi du pouvoir qui soupèse le potentiel de dangerosité des citoyens, et on retrouve le risque zéro en permanence dans les discours sécuritaires du pouvoir. On nous promet alors la tolérance zéro, pas le risque zéro, qui n'existe pas. On incarcère à tout-va, en multipliant considérablement les possibilités de voir se reproduire l'affaire d'Outreau, sans pouvoir garantir le zéro criminels « dehors » et le zéro innocents « dedans ».

Prévenir le risque par la détention

Même si l'on peut distinguer deux types de dangerosité, la dangerosité « psychiatrique » et la dangerosité « criminologique », il est évident que cette notion est impossible à cerner.

La dangerosité psychiatrique ne devrait pas poser de problèmes mais, si on veut la prévenir, les moyens doivent suivre, ce qui

n'a jamais été le cas. A titre indicatif, il n'existe que quatre unités de soins pour ces malades en France, sachant que 30 % des détenus des prisons françaises sont des malades psychiatriques. Si l'on veut diminuer la dangerosité psychiatrique, il faut soigner, non pas enfermer et punir.

La dangerosité criminologique est plus problématique à évaluer. Définie comme la présomption à commettre un délit contre les personnes ou les biens, elle est une probabilité subjective que l'on ne peut mesurer. Par exemple, pour répondre à cette monomanie de l'estimation du potentiel de dangerosité, le pouvoir a promulgué - sans réaction du public - une loi nommée « Rétention de sûreté ». Des mesures de rétention de sûreté s'appliqueront après expertise médicale, et sur avis d'une commission chargée de constater que ces criminels « restent particulièrement dangereux et présentent un risque très élevé de récidive à l'issue de leur peine de prison ». Cette rétention de sûreté sera prononcée pour une durée d'un an (renouvelable). Seront concernés les pédophiles condamnés à plus de quinze ans de réclusion, mais également les personnes placées sous surveillance judiciaire (notamment sous bracelet électronique mobile), qui ne respectent pas leurs obligations.

Une mesure qui a conduit Robert Badinter à constater un changement radical de société : « *La prévention par la détention au regard d'une infraction virtuelle est le fait des sociétés totalitaires, dans lesquelles on peut considérer l'individu comme dangereux du point de vue social, criminologique ou politique.* » Ni prisons ni hôpitaux, les centres fermés ne sont pas définis par une fonction interne : ils ne soignent pas, ils ne punissent pas, ils ne réinsèrent pas. Les individus qui y sont placés sont en retrait de la société, qui s'en protège. Ils sont des non-sujets dans des non-lieux. C'est

une régression de cent quatre-vingts ans⁽¹⁾.

La seconde cible des thuriféraires du risque zéro est l'éducation nationale. A l'école comme dans les familles, les exigences de sécurité des parents sont de plus en plus importantes, limitant le champ d'activités des enfants.

Par nos exigences de minimisation du risque et notre manque de lucidité, et parce qu'elle met en place la surveillance généralisée des citoyens, la société qui s'installe devant nos yeux aveugles se modifie en profondeur et réduit les libertés fondamentaux de nos descendants.

(1) 1838 : les aliénés deviennent des malades à soigner et non plus des asociaux à enfermer ; 1960 : les soins se poursuivent hors de l'hôpital ; 1990 : la liberté du malade est protégée...

Aujourd'hui on bouleverse un système patiemment construit, et qui soigne plutôt bien, notamment les quelque deux cent cinquante mille schizophrènes, dont 99 % vivent normalement, hors des institutions.

(2) Plan « Vigipirate ».

(3) Voir le livre bleu du Gouvernement des industries de l'interconnexion des composants et des sous-ensembles électriques (Gixel) : <http://bigbrotherawards.eu.org/article626.html>.

L'école, lieu de tous les dangers ?

A la demande des instituteurs, à l'école maternelle, nous devons amener nos enfants jusque dans la classe, le matin. Il y a encore peu de temps, les parents déposaient leurs enfants devant l'école... L'insécurité n'était pas leur préoccupation principale. Selon un baromètre des valeurs des Français, établi chaque année par la Sofres, les Français, devenus adeptes du risque zéro, adopteraient des comportements de plus en plus sécuritaires. Et, selon cette étude, le renforcement des mécanismes de protection individuelle se ferait principalement autour de la cellule sociale de base : la famille.

Par ailleurs, les responsables d'opérateurs de vacances, les parents sont préoccupés par les déplacements durant le séjour, mais aussi par les risques d'enlèvement ou la pédophilie. Une peur statistiquement peu fondée : le taux d'accidents en centres de vacances est moindre que dans la vie domestique, et les actes pédophiles sont majoritairement commis dans l'entourage proche de l'enfant, notamment le cercle familial.

Ainsi, le champ d'activités des enfants se réduit. L'école doit faire face aux inquiétudes grandissantes des parents en matière de sécurité. Afin d'éviter tout procès en cas d'accident, elle applique des règlements intérieurs toujours plus stricts, tant au niveau des jeux autorisés que des activités proposées, comme les sorties scolaires. Depuis 1999, de nouveaux textes législatifs rendent en effet l'organisation

Des entreprises ont récemment mis au point le « géocontrôle parental ». Il permet aux parents de localiser géographiquement un enfant grâce à son téléphone portable et au GPS, par un message SMS ou via Internet. Les parents peuvent délimiter des zones de fréquentation de l'enfant, par exemple en créant des « géobarrières » autour de l'école.



de telles sorties très compliquée, étant donné les impératifs de sécurité⁽²⁾.

Cette multiplication des interdictions risque d'amener les enfants à ne plus voir l'école comme un lieu de découverte active, mais comme un simple lieu d'apprentissage de contenus théoriques. Si ce ne sont pas les directives extérieures qui réglementent, ce sont les enseignants eux-mêmes qui prennent les devants : ils sont de plus en plus nombreux, par exemple, à interdire les gâteaux faits maison pour les anniversaires, et à exiger des gâteaux sous vide, avec date de péremption.

Les « géobarrières » des industriels

Quand ce n'est pas l'école qui accompagne les attentes sécuritaires des parents, ce sont les entreprises de haute technologie qui les persuadent de s'équiper d'outils de surveillance dernier

La notion de risque constitue une ressource politiquement très payante, et le bon politique est le bon gestionnaire des risques.

cri. Des entreprises ont récemment mis au point le « géocontrôle parental ». Il permet aux parents de localiser géographiquement un enfant grâce à son téléphone portable et au GPS, par un message SMS ou via Internet. Les parents peuvent délimiter des zones de fréquentation de l'enfant, par exemple en créant des « géobarrières » autour de l'école et de la maison, ou en interdisant la maison du petit copain. A l'entrée et à la sortie de ces zones, un signal est envoyé aux parents ; ils peuvent même recevoir une alerte email si l'enfant s'éloigne de plus de cinq cents mètres des barrières ! Le plus affligeant est que, selon une enquête de la Cnil réalisée en 2004, 53 % des personnes interrogées estiment qu'il est légitime de vouloir localiser en permanence son enfant, 27 % considèrent que le pistage se justifie dans certaines circonstances (sorties du soir, etc.), et seulement 20 % le refusent. Ce

géocontrôle parental est le même que celui qu'on impose aux détenus en permission ou aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Ces habitudes de contrôle, ces accoutumances permanentes à des systèmes de reconnaissance et d'authentification sont particulièrement perverses et dangereuses ; elles sont destinées à habituer nos enfants, dès le plus jeune âge, à une surveillance permanente mais ordinaire, comme le demandent, avec le plus grand cynisme, les industriels de la sécurité⁽³⁾. Par nos exigences de minimisation du risque et notre manque de lucidité, et parce qu'elle met en place la surveillance généralisée des citoyens, la société qui s'installe devant nos yeux aveugles se modifie en profondeur et réduit les libertés et les droits fondamentaux de nos descendants. Est-ce vraiment la société que nous désirons ? ●